

DECISION DG/2024/67

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La Directrice du Centre Hospitalier de GRASSE,

VU le Code de la Santé Publique, et en particulier les articles L. 6143-7, R. 6145-70 et D. 6143- 33 à 35,

VU la loi n° 2009-879 du 21 Juillet 2009 et notamment son article 10,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

VU la décision portant nomination de Monsieur Ahmed BELARIF en date du 1^{ER} avril 2023 en qualité de Directeur-Adjoint, et, au vu de l'organigramme de Direction, le désignant Directeur Adjoint du Département Economique et Financier,

VU l'arrêté de l'ARS PACA en date du 27 décembre 2022 portant désignation de Madame Erika CASSAN en qualité de Directrice du Centre Hospitalier de Grasse à compter du 02 janvier 2023,

DECIDE

SECTION 1 – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1

Sont de la compétence du Directeur :

- Les attributions exercées après concertation avec le directoire, en application de l'article L. 6143-7 du code de la santé publique ;
- Les conventions de partenariat conclues avec des organismes ou établissements extérieurs ;
- Les décisions d'ester en justice ;
- Les décisions de choix des avocats et officiers ministériels ;
- Les contrats d'emprunt ;
- Les décisions relatives aux dons et legs ;
- Les ordres de mission des membres de l'équipe de direction ;
- Les décisions d'attribution de logement ;
- Ainsi que tous les autres actes, documents et correspondances qui, en raison de l'importance de leur objet, engagent le Centre Hospitalier de GRASSE et notamment la signature de tous les courriers adressés aux autorités de tutelle (ARS, Ministère...), à la Préfecture, aux élus, au Président du Conseil de Surveillance ou Vice-président, aux autorités de Police et de Justice....

Article 2

Délégation *permanente* de signature est donnée à **Monsieur Ahmed BELARIF**, Directeur Adjoint du Département Economique et Financier, à l'effet de signer tous les documents relevant de la compétence de Madame CASSAN, Directrice du Centre Hospitalier de Grasse.

SECTION 2 – ACTES ADMINISTRATIFS

Article 3

Délégation *permanente* de signature est donnée à **Monsieur Ahmed BELARIF**, Directeur Adjoint du Département Economique et Financier, à l'effet de signer tous les actes administratifs, documents et correspondances concernant les affaires de ce département ainsi que les conventions de tiers payant avec les mutuelles.

Sont également compris dans le champ de cette délégation tous les actes ou documents se rapportant à l'admission, au transport ou au séjour des patients en particulier dans le cadre des dispositions des articles L. 3211-11 et L. 3212-2 à 4 du Code de la Santé Publique.

En cas d'empêchement de **Monsieur Ahmed BELARIF**, la même délégation est donnée à :

Pour les actes, documents et correspondances relatifs à l'Admission et aux Transports, à l'Accueil, au Standard et aux Secrétariats Médicaux :

Madame Alexandra GARNIER, Ingénieur Hospitalier

En cas d'empêchement de **Madame Alexandra GARNIER**, la même délégation est donnée à :

Madame Edith LOPES, Adjoint des Cadres Hospitaliers

Madame Valérie PARISI, Adjoint des Cadres Hospitaliers

Pour les actes, documents et correspondances relatifs aux Finances, au Contrôle de Gestion, au Service de l'Information Médicale et à la Recherche Clinique :

Madame Aurélie MEDDOURI, Ingénieur Hospitalier

SECTION 3 – POUVOIR D'ORDONNANCEMENT

Article 4

Délégation *permanente* de signature est également donnée à **Monsieur Ahmed BELARIF**, Directeur Adjoint du Département Economique et Financier, à l'effet de signer toutes les pièces, d'ordonnancement de dépenses et de recettes, pièces justificatives et liquidation des factures en exploitation et en investissement.

En cas d'empêchement de **Monsieur Ahmed BELARIF**, la même délégation est donnée à :

Pour le secteur financier, le Contrôle de Gestion, le Service de l'Information Médicale et la Recherche Clinique :

Madame Aurélie MEDDOURI, Ingénieur Hospitalier

Article 5

Délégation *permanente* de signature est donnée à **Monsieur Ahmed BELARIF**, Directeur Adjoint du Département Economique et Financier, pour tout acte dressé et toute décision prise en tant qu'Administrateur de Garde pour les périodes déterminées par le tableau de gardes administratives du Centre Hospitalier de Grasse.

Article 6

La présente délégation entre en vigueur à compter de ce jour. Elle annule et remplace toutes les délégations consenties précédemment.

GRASSE, le 21 octobre 2024

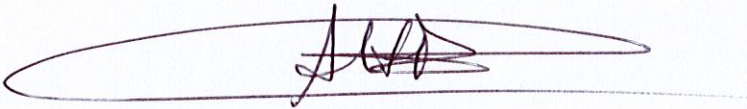
La Directrice,

Erika CASSAN

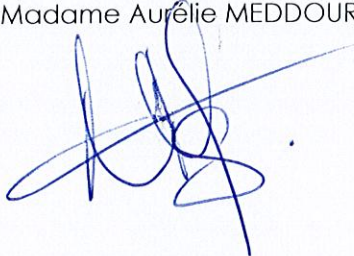


Centre Hospitalier de GRASSE
UNITE
-COOPER
de GRASSE
AVENUE DE LA PAIX - 06130 GRASSE

Spécimen de signature de
Monsieur Ahmed BELARIF



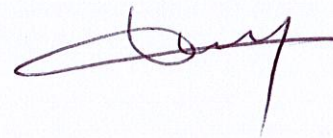
Spécimen de signature de
Madame Aurélie MEDDOURI



Spécimen de signature de
Madame Edith LOPES



Spécimen de signature de
Madame Alexandra GARNIER



Spécimen de signature de
Madame Valérie PARISI



